



Vigie des situations d'écllosion de COVID-19 dans les milieux de travail, excluant les milieux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires



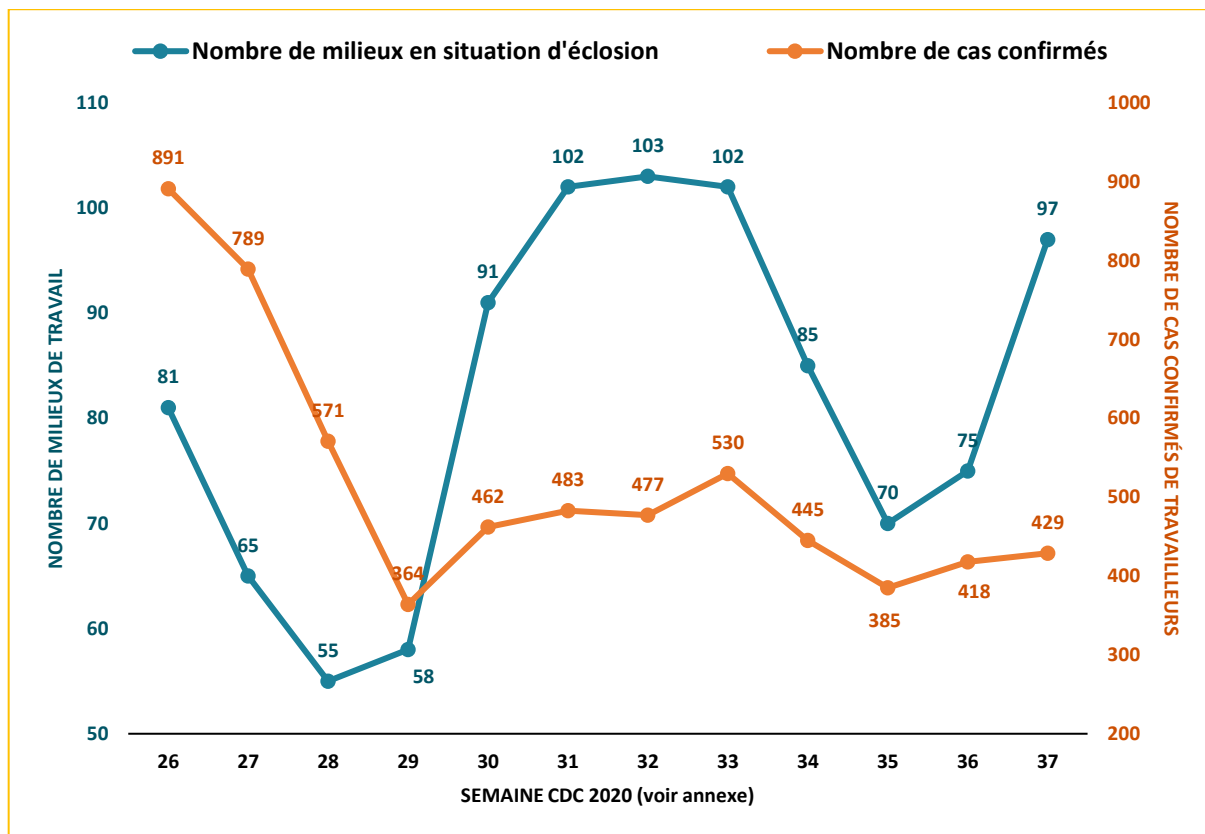
Pour des milieux de travail en santé
Réseau de santé publique
en santé au travail

Rapport hebdomadaire, semaine CDC 37, du 6 au 12 septembre 2020

Le 18 septembre 2020

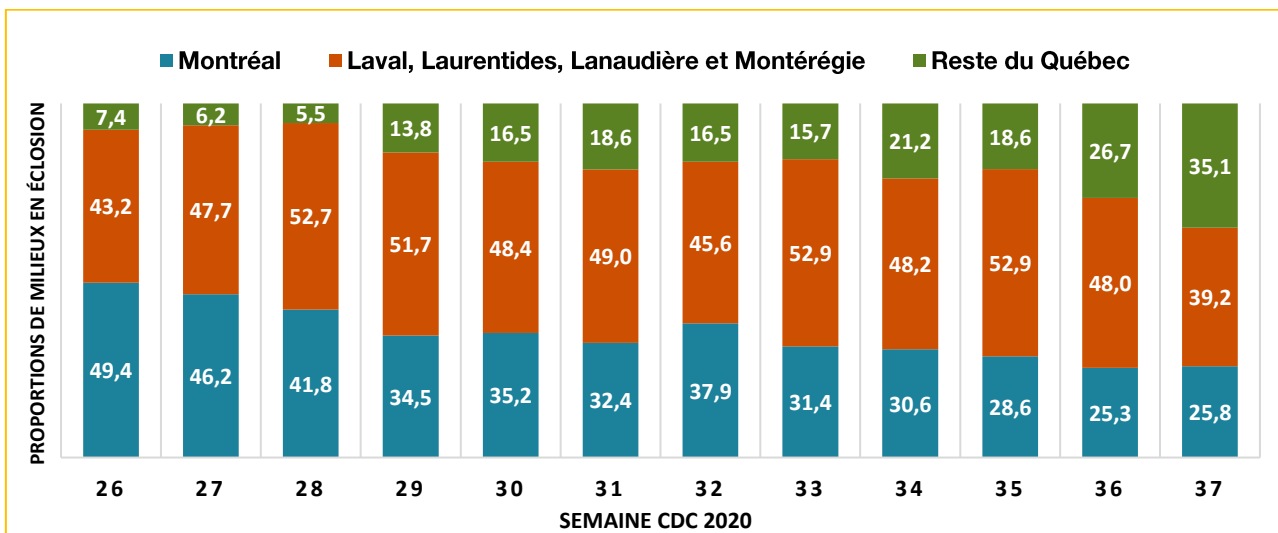
👁️ → Le coup d'œil national

- ▶ La **hausse** amorcée la semaine dernière s'est accentuée cette semaine surtout pour le **nombre de milieux de travail** en situation d'écllosion alors que le **nombre de cas confirmés** de travailleurs dans ces situations demeure similaire malgré l'ajout de 117 nouveaux cas.
- ▶ Après le retrait des écllosions terminées et l'ajout des nouvelles écllosions à celles en cours, le nombre de milieux est passé de 75 à 97 et le nombre de cas confirmés est passé de 418 à 429.



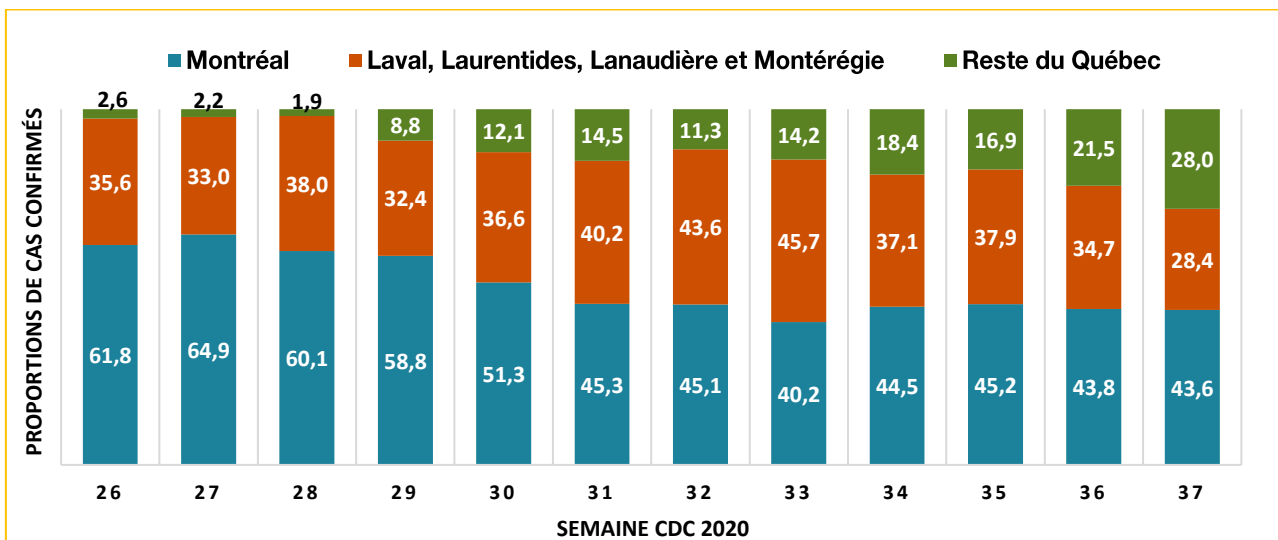
- Depuis le 14 juin, date de début de la vigie, la proportion de milieux en situation d'éclosion continue d'augmenter pour les régions du reste du Québec, passant maintenant à 35 % comparativement à 7 %. Il y a aussi une baisse pour les régions limitrophes de la région de Montréal, avec une proportion se situant sous 40 %.

Proportion de milieux en situation d'éclosion
Comparaison de Montréal avec les régions limitrophes et le reste du Québec, semaines CDC 26 à 37



- Pour la même période de vigie, la proportion de cas confirmés de travailleurs continue d'augmenter pour les régions du reste du Québec, passant maintenant à 28 %, alors qu'on note une tendance à la baisse pour les régions limitrophes à la région de Montréal, dont la part est équivalente à celle du reste du Québec.

Proportion de cas confirmés de travailleurs dans les situations d'éclosion
Comparaison de Montréal avec les régions limitrophes et le reste du Québec, semaines CDC 26 à 37



- La restauration est un des secteurs où a émergé un grand nombre de nouvelles situations d'éclosion.
- Parmi les 11 situations d'éclosion en cours où de nouveaux cas se sont ajoutés, trois proviennent de l'industrie alimentaire associée à des produits de la viande.

Nouveaux cas dans	N. milieux	N. cas	Activités économiques concernées	N. milieux (N. cas)
Nouvelles éclosions	45	117	Restaurants	9 (23)
			Commerce de détail (trois épicerie-boucheries, un opticien, un commerce de vêtement, un commerce de motocyclettes et motoneiges, un concessionnaire d'automobiles neuves)	7 (18)
			Industries des aliments (deux industries du pain et autres produits de boulangerie-pâtisserie, une entreprise d'abattage et de conditionnement de la viande, une industrie du thé et du café, une meunerie, et une industrie de produits alimentaires)	6 (19)
			Agriculture (deux élevages de vaches laitières et une culture mixte de fruits et légumes)	3 (6)
			Commerces de gros de machines, matériel et fournitures (électroniques, d'usage professionnel et autre)	3 (6)
			Services aux entreprises (service de sécurité et d'enquête, laboratoire)	2 (6)
			Intermédiaires financiers de dépôts (une banque à chartre et une caisse centrale d'épargne et de crédit)	2 (5)
		Activités diverses : Industrie engrais chimiques, Promotion et construction de maisons individuelles, Agence d'assurance, Industrie de produits en métal, Spa, Production et distribution d'électricité, Bar avec jeux sur table, Organisme de collecte de fonds, Entreprise d'entretien des routes, Hébergement chasse-pêche, Centre de formation fédéral, Industrie d'articles ophtalmiques, Centre administratif municipal.	13 (34)	
Éclosions en cours	11	24	Industries des aliments (deux entreprises d'abattage et de conditionnement de la viande, une industrie de préparation d'aliments à base de viande)	3 (7)
			Industries du matériel de transport (autres industries du matériel de transport, Pièces et accessoires en matière plastique pour véhicules)	2 (7)
			Activités diverses : Hôtel, Caisse locale d'épargne et de crédit, Commerce de détail (Entreprise de vente directe), Commerce de gros de produits alimentaires, Restaurant, Services relatifs aux transports aériens	6 (10)

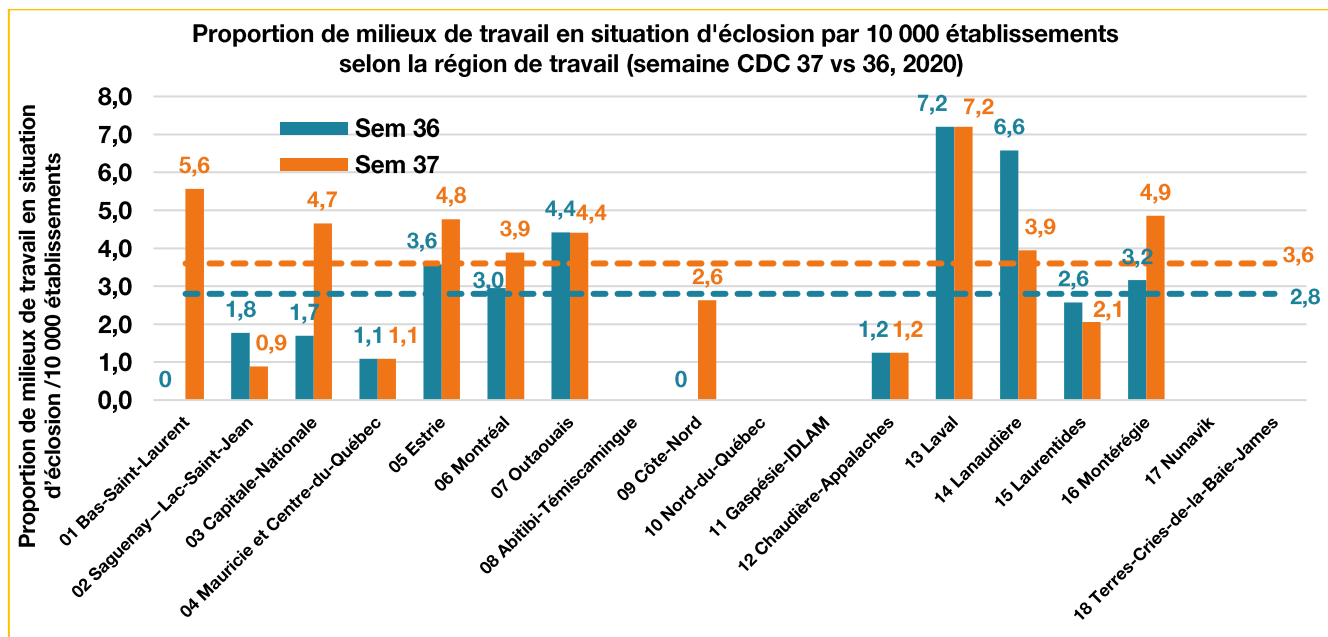
- Les secteurs avec le plus de milieux de travail en situation d'éclosion, cumulés depuis la mi-juin (semaines CDC 25 à 37, 2020), sont les suivants :

Industries manufacturières, en particulier les industries des aliments	80	Agriculture et services relatifs à l'agriculture, surtout les entreprises de culture mixte de fruits et légumes	27
Commerces de détail, notamment les épicerie-boucheries	67	Services aux entreprises, soit des entreprises de services de sécurité et d'enquête, et d'impression	24
Hébergement et restauration, principalement les restaurants avec permis d'alcool	47	Commerces de gros, en particulier les commerces de produits alimentaires	24
Autres services, spécialement les services de divertissements et de loisirs	28	[Nombre total de milieux de travail différents touchés depuis la semaine 25]	359

Le coup d'œil régional

- ▶ 13 régions ont des situations d'éclosion, soit deux régions de plus que la semaine dernière.
- ▶ Une augmentation du nombre de milieux et de cas est observée dans six régions, dont quatre se situent à l'extérieur de la grande région métropolitaine de Montréal.

Région	Semaine actuelle (6 au 12 septembre 2020)				Variations avec la semaine précédente		Depuis le 14 juin
	Nombre de				Milieux	Cas	Total de milieux (sem CDC 25 à 37)
	Milieux	Cas	Nouvelles éclosions	Nouveaux cas (parmi nouvelles éclosions et celles en cours)			
01 Bas-Saint-Laurent	5	11	5	11	↑(5)	↑(11)	5
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	1	8	0	0	↓(1)	↓(3)	9
03 Capitale-Nationale	11	25	8	19	↑(7)	↑(10)	16
04 Mauricie et Centre-du-Québec	2	21	0	0	=	=	10
05 Estrie	8	30	2	11	↑(2)	↑(11)	15
06 Montréal	25	187	12	39	↑(6)	↑(4)	126
07 Outaouais	4	17	1	3	=	↓(2)	7
08 Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	=	=	2
09 Côte-Nord	1	3	1	3	↑(1)	↑(3)	2
10 Nord-du-Québec	0	0	0	0	=	=	0
11 Gaspésie-IDLAM	0	0	0	0	=	=	1
12 Chaudière-Appalaches	2	5	0	0	=	=	4
13 Laval	8	19	3	7	=	↓(6)	21
14 Lanaudière	6	18	1	4	↓(4)	↓(34)	25
15 Laurentides	4	17	1	4	↓(1)	↓(13)	27
16 Montérégie	20	68	11	40	↑(7)	↑(30)	89
17 Nunavik	0	0	0	0	=	=	0
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	0	0	0	0	=	=	0
Ensemble du Québec	97	429	45	141	↑(22)	↑(11)	359



Note : le dénominateur ayant servi au calcul des proportions correspond au nombre total d'établissements dans chaque région tiré du SISAT. Ce nombre est mis à jour chaque semaine. Du fait que ce dénominateur inclut certains établissements non couverts par la présente vigie, les proportions rapportées sous-estiment la situation réelle. Cependant, la proportion d'établissements associés aux secteurs non couverts par la vigie est assez similaire entre les régions.



Construction : chantiers et entreprises

- ▶ Pour la semaine en cours (CDC 37), il y a deux chantiers en situation d'éclosion, situés dans deux régions différentes, soit Chaudière-Appalaches et Capitale-Nationale. Au total, 11 travailleurs et 7 entreprises (incluant des sous-traitants) sont concernés. À noter que pour la semaine CDC 36, première semaine de vigie spécifique pour les chantiers, il n'y avait qu'un seul chantier dans cette situation avec six travailleurs provenant de quatre entreprises.
- ▶ Par ailleurs, la vigie exercée selon l'adresse de l'entreprise montre qu'il y a trois entreprises (3/97 : 3,1 %) de trois régions ayant deux travailleurs infectés ou plus pour un total de sept travailleurs (7/429; 1,6 %). Il s'agit d'un entrepreneur général et de deux entrepreneurs spécialisés (tableau 9, secteurs 40 et 42). Voir annexe pour précisions sur la méthode.

Faits saillants

- ▶ On compte 45 nouveaux milieux de travail en situation d'éclosion parmi les 97 répertoriés pour la semaine en cours, soit près de la moitié des éclosions. Jumelé au fait que seulement 23 situations d'éclosion ont pris fin, ceci explique l'augmentation observée du nombre de milieux (75 à 97) cette semaine.
- ▶ La part de la grande région métropolitaine – Montréal, Montérégie, Laurentides, Lanaudière et Laval – a encore diminué cette semaine passant de 73 % à 65 % du total des milieux en situation d'éclosion et de 78 % à 72 % de l'ensemble des cas confirmés de travailleurs dans ces éclosions.
- ▶ Une diminution du nombre de situations d'éclosion comptant cinq cas confirmés ou plus de travailleurs est observée cette semaine (27 % à 18 %) en raison d'une augmentation des situations d'éclosion comptant deux cas confirmés de travailleurs (57 %). Le nombre moyen (4,4 cas) et médian (2 cas) de cas confirmés dans ces situations est ainsi en diminution par rapport aux quatre semaines précédentes.
- ▶ Le secteur d'activités le plus affecté en nombre de milieux en situation d'éclosion cette semaine est celui de la restauration avec 16 milieux au total.
- ▶ C'est dans les industries des aliments que le plus de cas confirmés de travailleurs se sont ajoutés cette semaine, soit 14, pour un total de 54 cas confirmés. Il s'agit essentiellement de travailleurs d'usine d'abattage ou de préparation d'aliments.

Contexte

- ▶ Ce rapport s'insère dans la vigie nationale de cas de COVID-19 réalisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en lien avec le déconfinement des milieux de travail et la *Proposition d'analyse et de vigie épidémiologiques pour assurer le suivi du déconfinement et de l'évolution de la pandémie au Québec* de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).
- ▶ Il répond au besoin du Directeur national de santé publique de suivre les éclosions de COVID-19 dans les milieux de travail autres que les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires, en présentant le portrait des milieux de travail affectés par l'épidémie de COVID-19, pour la période en cours selon la [définition d'éclosions](#) retenue en santé au travail, pour la vigie nationale.

Méthode

Voir l'annexe pour les précisions sur la méthode ainsi que sur l'interprétation et les limites.

Résultats

Portrait sommaire des éclosions de COVID-19 dans les milieux de travail pour la semaine du dimanche 6 septembre au samedi 12 septembre 2020 (semaine n°37 des Centers for Disease Control and Prevention–CDC)

Tableau 1 Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion et nombre total de cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion

Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
N = 97	N = 429
<ul style="list-style-type: none"> ▶ 13 régions avec des milieux en situation d'éclosion ▶ 5 régions n'ont pas de milieux en situation d'éclosion 	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre total de régions ayant fourni des données pour la date de tombée : 18 sur 18 	

Tableau 2 Régions sociosanitaires les plus touchées selon le nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion et le nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion

Région sociosanitaire	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
N (%*)		
06 – Montréal	25 (25,8)	187 (43,6)
16 – Montérégie	20 (20,6)	68 (15,9)
03 – Capitale-Nationale	11 (11,3)	25 (5,8)
05 – Estrie	8 (8,2)	30 (7,0)
13 – Laval	8 (8,2)	19 (4,4)
<i>Les 6 autres régions</i>	25 (25,8)	100 (23,3)
Total	97	429

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

Tableau 3 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux, selon un découpage des régions sociosanitaires

Découpage des régions sociosanitaires	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
	N (%*)	
Montréal et Laval	33 (34,0)	206 (48,0)
Ceinture du Grand Montréal ^a	18 (18,6)	61 (14,2)
Autres régions du Québec ^b	46 (47,4)	162 (37,8)
Total	97	429

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

^a **La ceinture du Grand Montréal** comprend la région 14 -Lanaudière, les réseaux locaux de services (RLS) de Deux-Montagnes – Mirabel Sud, RLS de la Rivière-du-Nord – Mirabel-Nord et RLS de Thérèse-De Blainville de la région 15 -Laurentides ainsi que le RLS de Champlain et le RLS Pierre-Boucher de la région 16 -Montérégie.

^b **Autres régions du Québec** : 01 -Bas-Saint-Laurent, 02 -Saguenay–Lac-Saint-Jean, 03 -Capitale-Nationale, 04 -Mauricie et Centre-du-Québec, 05 -Estrie, 07 -Outaouais, 08 -Abitibi-Témiscamingue, 09-Côte-Nord, 11 -Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 12 -Chaudière-Appalaches, 17 -Nunavik, 18 -Terres-Cries-de-la-Baie-James, les RLS d'Antoine-Labelle (1511), RLS des Laurentides (1512), RLS des Pays-d'en-Haut (1513) et RLS d'Argenteuil (1514) de la région 15 -Laurentides, les RLS du Haut-Richelieu-Rouville (1612), RLS de Richelieu-Yamaska (1622), RLS Pierre de -Saurel (1623), RLS de Vaudreuil-Soulanges (1631), RLS du Suroît (1632), RLS du Haut-Saint-Laurent (1633) et RLS de Jardins-Roussillon (1634) de la région 16 -Montérégie.

Tableau 4 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux, selon le mois du début de la situation d'éclosion

À NOTER : les situations d'éclosion en cours sont répertoriées depuis la semaine CDC 25, soit depuis le 14 juin 2020.

Mois du début de la situation d'éclosion	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
	N (%*)	
Mars 2020	1 (1,0)	94 (21,9)
Juillet 2020	2 (2,1)	9 (2,1)
Août 2020	54 (55,7)	221 (51,5)
Septembre 2020	40 (41,2)	105 (24,5)
Total	97	429

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

Figure 1 Comparaison des observations hebdomadaires du nombre de milieux en situation d'écllosion pour les semaines CDC 26 à 37, 2020

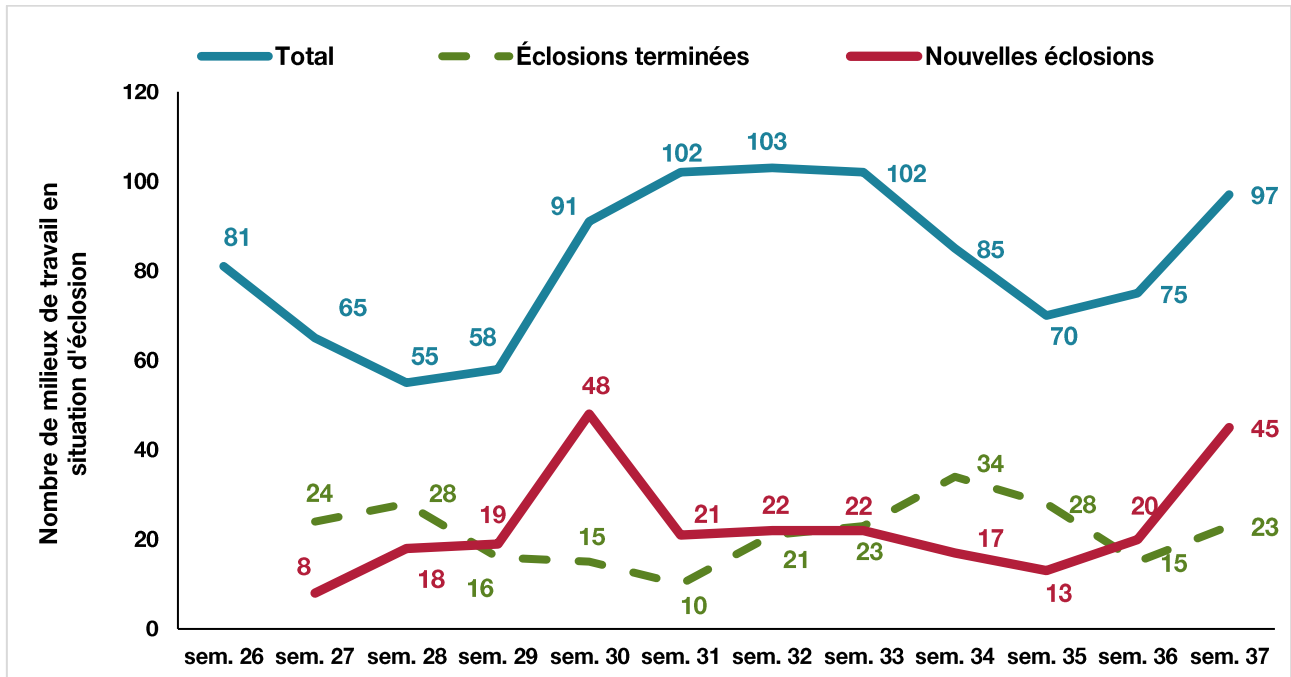
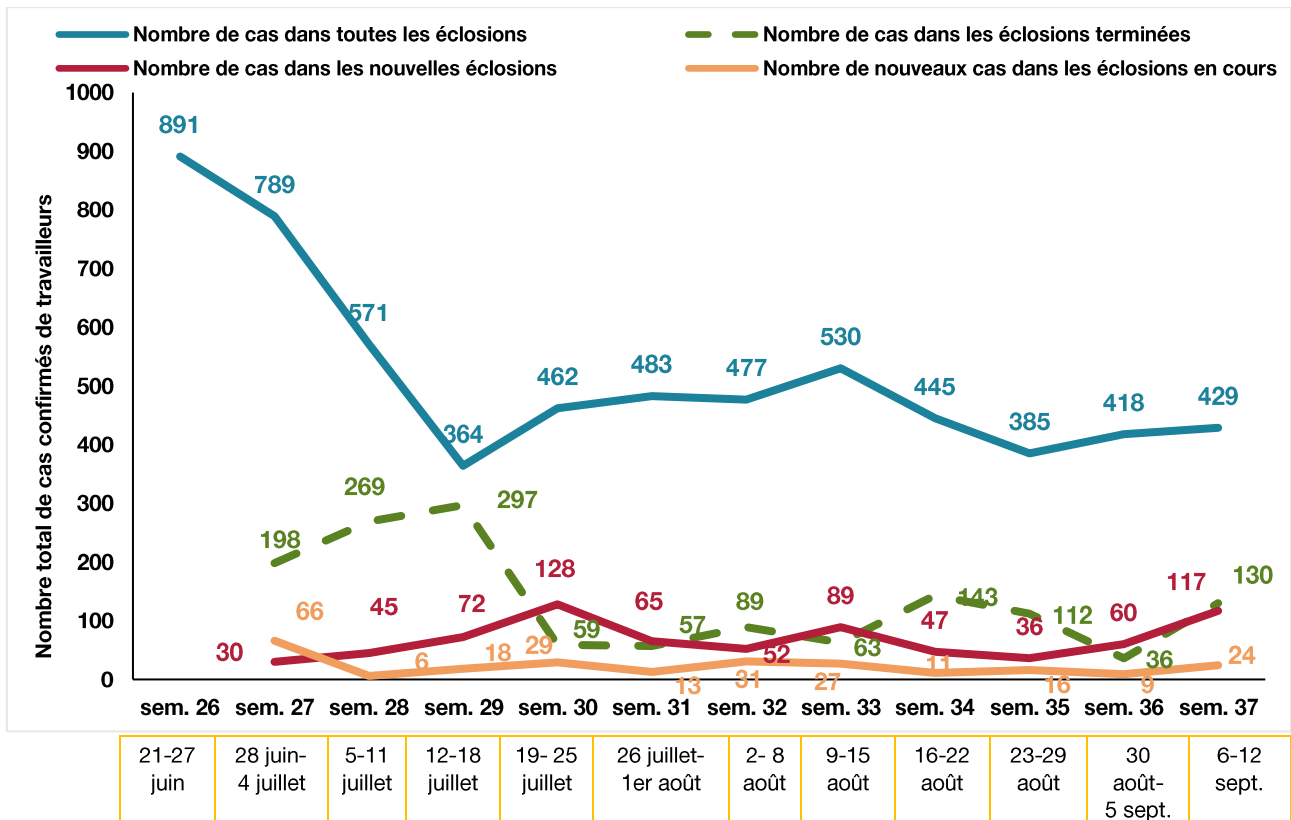
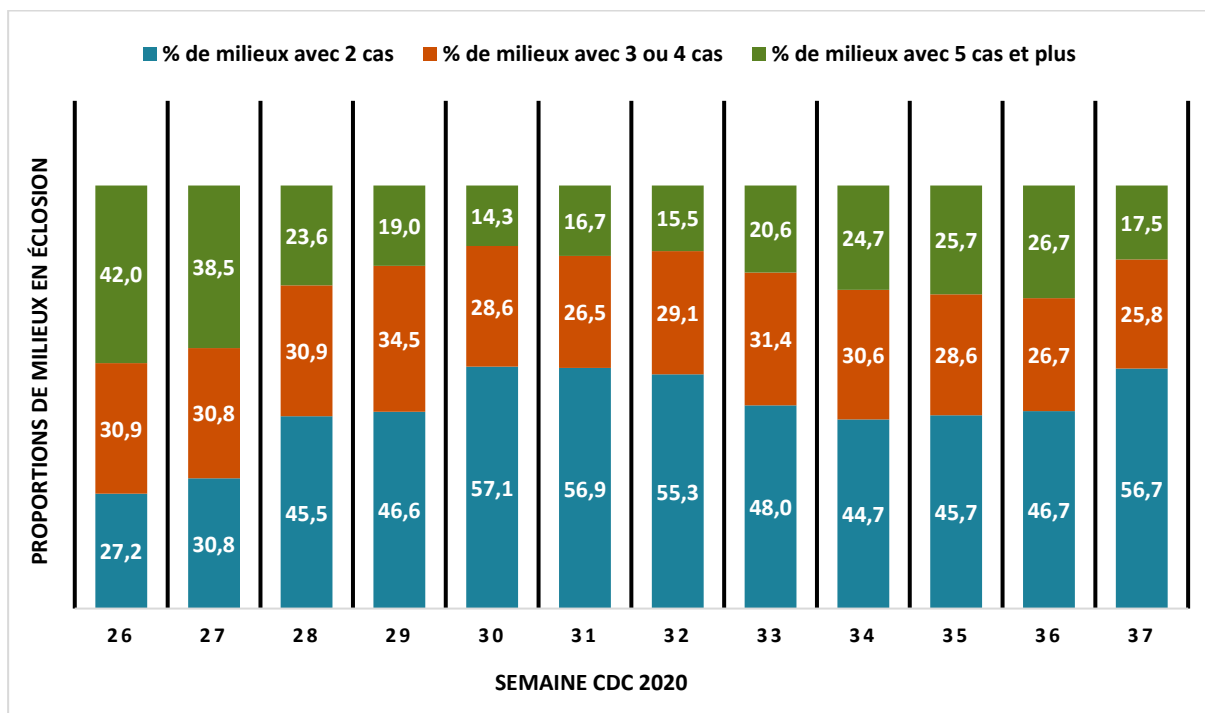


Figure 2 Comparaison des observations hebdomadaires du nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion, pour les semaines CDC 26 à 37, 2020



21-27 juin	28 juin-4 juillet	5-11 juillet	12-18 juillet	19-25 juillet	26 juillet-1er août	2-8 août	9-15 août	16-22 août	23-29 août	30 août-5 sept.	6-12 sept.
------------	-------------------	--------------	---------------	---------------	---------------------	----------	-----------	------------	------------	-----------------	------------

Figure 3 Répartition des milieux de travail selon la catégorie de nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion : variation entre les semaines CDC 26 à 37



Nombre moyen de cas par écloision	11,0	12,1	10,4	6,3	5,1	4,7	4,6	5,2	5,2	5,5	5,6	4,4
Nombre médian de cas par écloision	4,0	4,0	3,0	3,0	2,0	2,0	2,0	3,0	3,0	3,0	3,0	2,0
Nombre total de milieux en situation d'écloision	81	65	55	58	91	102	103	102	85	70	75	97

Tableau 5 Répartition des milieux de travail selon la catégorie de nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion

Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion	Milieux de travail en situation d'écllosion	
	Nombre	%*
2 à 4 cas	80 ^a	82,5
5 à 9 cas	11	11,3
10 à 19 cas	5	5,2
20 cas et plus	1	1,0
Total	97	100,0

^a À noter que 55 de ces milieux ne comportent que deux cas confirmés de travailleurs.

Tableau 6 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion selon la taille de l'établissement

Nombre d'employés dans l'établissement ^a	Milieux de travail en situation d'éclosion	
	Nombre	%
Moins de 10	14	15,1
10 à 49	38	40,9
50 à 99	18	19,4
100 et plus	23	24,7
Total	93^b	100,0

^a Source : Système d'information en santé au travail (SISAT).

^b Le nombre d'employés est erroné ou non disponible dans le SISAT pour quatre établissements.

Tableau 7 Les principales activités économiques avec le plus grand nombre de milieux de travail en situation d'éclosion

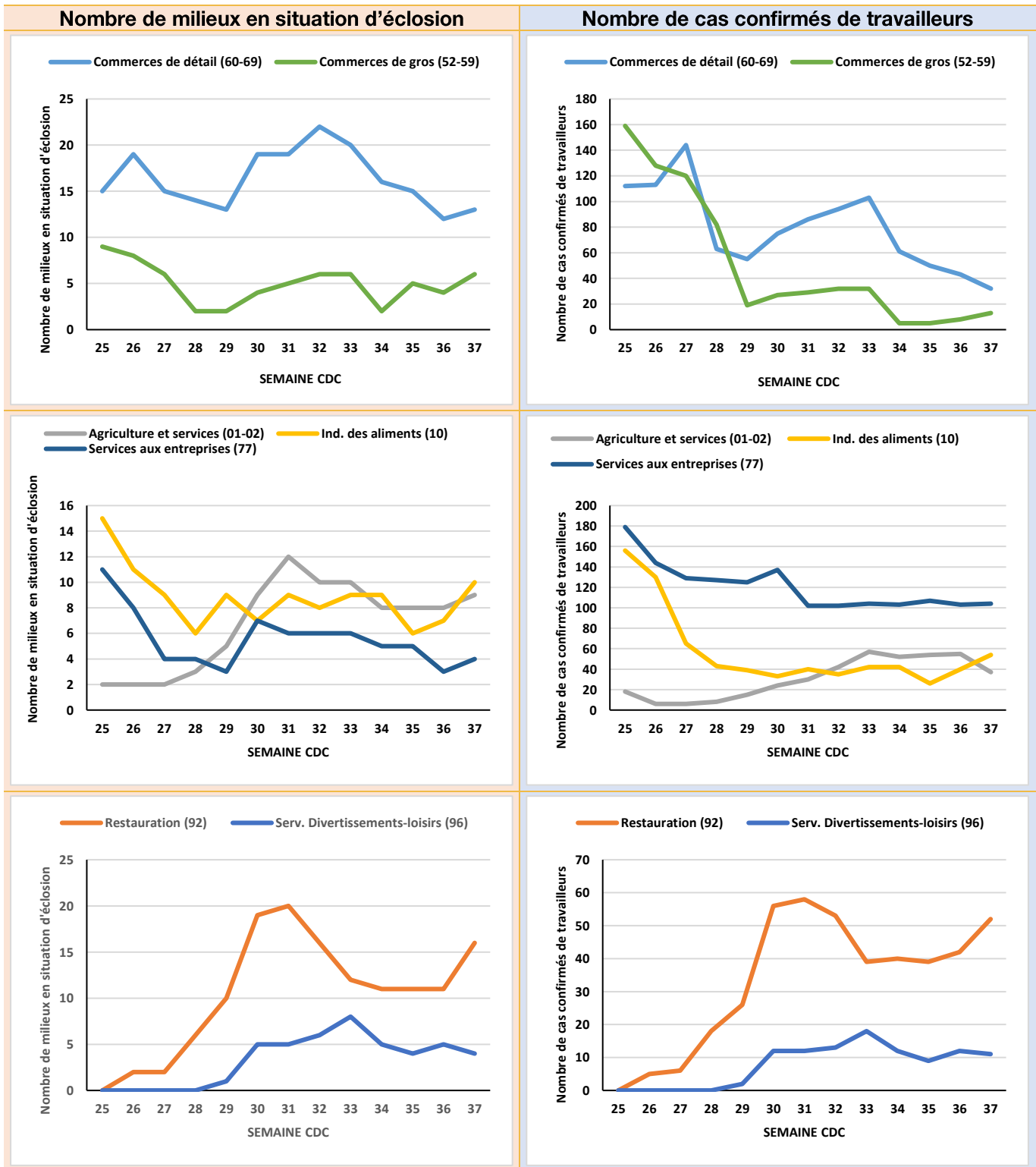
Activité économique (CAEQ à 2 chiffres) avec détails des activités	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	Nombre de régions concernées
92 Restauration (Restaurants avec permis d'alcool)	16	52	6
Commerces de détail	13	32	5
▪ 60 Aliments, boissons, médicaments et tabac	6	12	5
▪ 61 Chaussures, vêtements, tissus et filés	2	7	1
▪ 63 Véhicules auto., pièces	2	5	1
▪ 65 Autres commerces de détail ^a	2	4	2
▪ 69 Commerces de détail hors magasin	1	4	1
10 Industries des aliments (Abattage et conditionnement de la viande; pain et autres produits de boulangerie-pâtisserie; autres industries de produits alimentaires ...)	10	54	4
01 Agriculture	9	37	6
Commerces de gros	6	13	4
▪ 57 Machines, matériel et fournitures	3	6	2
▪ 59 Produits divers	2	4	2
▪ 52 Produits alimentaires, boissons, médicaments et tabac	1	3	1

^a Un opticien et une librairie et papeterie.

Tableau 8 Les principales activités économiques avec le plus grand nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion

Activité économique (CAEQ à 2 chiffres) avec détails des activités	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion	Nombre total de milieux de travail en situation d'écllosion	Nombre de régions concernées
77 Services aux entreprises (Services de sécurité et d'enquêtes; autres services aux entreprises...)	104	4	3
10 Industries des aliments (Abattage et conditionnement de la viande; pain et autres produits de boulangerie-pâtisserie; autres industries de produits alimentaires ...)	54	10	4
92 Restauration (Restaurants avec permis d'alcool)	52	16	6
01 Agriculture	37	9	6
Commerces de détail	32	13	5
▪ 60 Aliments, boissons, médicaments et tabac	12	6	5
▪ 61 Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés	7	2	1
▪ 63 Véhicules auto., pièces	5	2	1
▪ 65 Autres commerces de détail	4	2	2
▪ 69 Commerces de détail hors magasin	4	1	1

Figure 4 Variation du nombre de milieux en situation d'écllosion et du nombre de cas confirmés de travailleurs, entre les semaines CDC 25 à 37, dans les sept secteurs d'activité économique les plus touchés, 2020



Répartition par activité économique

Tableau 9 Répartition des milieux de travail en situation d'écllosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'écllosion, selon les divisions d'activités économiques

Divisions d'activités économiques (CAEQ)	Nombre total de milieux de travail en situation d'écllosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
A – Agriculture et services relatifs à l'agriculture	9	9,3	37	8,6
B – Pêche et piégeage	0	0	0	0
C – Exploitation forestière et services forestiers	1	1,0	8	1,9
D – Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole	0	0	0	0
E – Industries manufacturières	20	20,6	108	25,2
F – Construction (voir interprétation et limites en annexe)	3	3,1	7	1,6
G – Transports et entreposage	5	5,2	15	3,5
H – Communications et autres services publics ^a	2	2,1	4	0,9
I – Commerces de gros	6	6,2	13	3,0
J – Commerces de détail	13	13,4	32	7,5
K – Intermédiaires financiers et assurances	4	4,1	13	3,0
L – Services immobiliers et agences d'assurances	1	1,0	2	0,5
M – Services aux entreprises	4	4,1	104	24,2
N – Services gouvernementaux	2	2,1	4	0,9
O – Services d'enseignement ^b	2	2,1	4	0,9
P – Services de santé et services sociaux	0	0	0	0
Q – Hébergement et restauration	18	18,6	61	14,2
R – Autres services ^c	7	7,2	17	4,0
Ensemble des secteurs	97	100,0	429	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

^a Autres services publics (Distribution d'eau et entreprise privée de production d'énergie).

^b Une école de danse et un centre fédéral de formation professionnelle et d'éducation aux adultes (détenus).

^c Services de divertissements et de loisirs (un casino, un club de golf, un bar avec jeux sur table et une boîte de production de films et de matériel visuel); Services personnels et domestiques (un spa), une entreprise de services relatifs aux bâtiments et aux habitations et un organisme de collecte de fonds.

Tableau 10 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les grands groupes d'activités économiques

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
01 – Agriculture	9	9,3	37	8,6
02 – Services relatifs à l'agriculture	0	0	0	0
03 – Pêche et piégeage	0	0	0	0
04 – Exploitation forestière	1	1,0	8	1,9
05 – Services forestiers	0	0	0	0
06 – Mines	0	0	0	0
07 – Extraction du pétrole et de gaz naturel	0	0	0	0
08 – Carrières	0	0	0	0
09 – Services miniers	0	0	0	0
10 – Industries des aliments	10	10,3	54	12,6
11 – Industries des boissons	0	0	0	0
12 – Industries du tabac	0	0	0	0
15 – Industries des produits en caoutchouc	0	0	0	0
16 – Industries des produits en matière plastique	1	1,0	14	3,3
17 – Industries du cuir et des produits connexes	0	0	0	0
18 – Industries textiles de première transformation	1	1,0	2	0,5
19 – Industries des produits textiles	0	0	0	0
24 – Industries de l'habillement	0	0	0	0
25 – Industries du bois	0	0	0	0
26 – Industries du meuble et articles d'ameublement	0	0	0	0
27 – Industries du papier et produits en papier	0	0	0	0
28 – Imprimerie, édition et industries connexes	0	0	0	0
29 – Industries de première transformation des métaux	0	0	0	0
30 – Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	2	2,1	9	2,1
31 – Industries de la machinerie (sauf électrique)	0	0	0	0
32 – Industries du matériel de transport	2	2,1	18	4,2
33 – Industries des produits électriques et électroniques	1	1,0	2	0,5
35 – Industries des produits minéraux non métalliques	0	0	0	0
36 – Industries du pétrole et du charbon	0	0	0	0
37 – Industries chimiques	2	2,1	5	1,2
39 – Autres industries manufacturières	1	1,0	4	0,9
40 – Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	1	1,0	2	0,5

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
42 – Entrepreneurs spécialisés (voir interprétation et limites en annexe)	2	2,1	5	1,2
44 – Services relatifs à la construction	0	0	0	0
45 – Transports	4	4,1	13	3,0
46 – Transports par pipelines	0	0	0	0
47 – Entreposage	1	1,0	2	0,5
48 – Communications	0	0	0	0
49 – Autres services publics	2	2,1	4	0,9
50 – Commerces de gros de produits agricoles	0	0	0	0
51 – Commerce de gros de produits pétroliers	0	0	0	0
52 – Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	1	1,0	3	0,7
53 – Commerces de gros de vêtements, chaussures, tissus et mercerie	0	0	0	0
54 – Commerces de gros d'articles ménagers	0	0	0	0
55 – Commerces de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	0	0	0	0
56 – Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	0	0	0	0
57 – Commerces de gros de machines, matériel et fournitures	3	3,1	6	1,4
59 – Commerces de gros de produits divers	2	2,1	4	0,9
60 – Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	6	6,2	12	2,8
61 – Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés	2	2,1	7	1,6
62 – Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	0	0	0	0
63 – Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	2	2,1	4	1,2
64 – Commerces de détail de marchandises diverses	0	0	0	0
65 – Autres commerces de détail	2	2,1	4	0,9
69 – Commerces de détail hors magasin	1	1,0	4	0,9
70 – Intermédiaires financiers de dépôts	3	3,1	10	2,3
71 – Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises	0	0	0	0
72 – Sociétés d'investissement	0	0	0	0
73 – Sociétés des assurances	0	0	0	0
74 – Autres intermédiaires financiers	0	0	0	0
75 – Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	1	1,0	2	0,5
76 – Agences d'assurances et agences immobilières	1	1,0	3	0,7
77 – Services aux entreprises	4	4,1	104	24,2
81 – Services de l'administration fédérale	0	0	0	0

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
82 – Services de l'administration provinciale	1	1,0	2	0,5
83 – Services des administrations locales	1	1,0	2	0,5
84 – Organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux	0	0	0	0
85 – Services d'enseignement ^a (voir interprétation et limites en annexe)	2	2,1	4	0,9
86 – Services de santé et services sociaux	0	0	0	0
91 – Hébergement	2	2,1	9	2,1
92 – Restauration	16	16,5	52	12,1
96 – Services de divertissements et de loisirs ^b	4	4,1	11	2,6
97 – Services personnels et domestiques ^c	1	1,0	2	0,5
98 – Associations	1	1,0	2	0,5
99 – Autres services ^d	1	1,0	2	0,5
Ensemble des secteurs	97	100,0	429	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

^a Une école de danse et un centre fédéral de formation professionnelle et d'éducation aux adultes (détenus).

^b Un casino, un club de golf, un bar avec jeux sur table et une boîte de production de films et de matériel visuel

^c Un spa.

^d Autres services relatifs aux bâtiments et aux habitations (entretien).

Tableau 11 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les secteurs d'activité économique

Groupe sectoriel (CNESST)	Secteurs d'activité économique (code SAE de la CNESST)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
		Nombre	%*	Nombre	%*
I	01- Bâtiment et travaux publics (voir interprétation et limites en annexe)	3	3,1	7	1,6
	02 - Industrie chimique	2	2,1	5	1,2
	03 - Forêt et scieries	1	1,0	8	1,9
	04 - Mines, carrières et puits de pétrole	0	0	0	0
	05 - Fabrication de produits en métal	2	2,1	9	2,1
II	06 - Industrie du bois (sans scierie)	0	0	0	0
	07 - Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	1	1,0	14	3,3
	08 - Fabrication d'équipement de transport	2	2,1	18	4,2
	09 - Première transformation des métaux	0	0	0	0
	10 - Fabrication de produits minéraux non métalliques	0	0	0	0
III	11 - Administration publique	2	2,1	4	0,9
	12 - Industrie des aliments et boissons	10	10,3	54	12,6
	13 - Industrie du meuble et des articles d'ameublement	0	0	0	0
	14 - Industrie du papier et activités diverses	0	0	0	0
	15 - Transport et entreposage	5	5,2	15	3,5
IV	16 - Commerce	19	19,6	45	10,5
	17 - Industrie du cuir	0	0	0	0
	18 - Fabrication de machines (sauf électriques)	0	0	0	0
	19 - Industrie du tabac	0	0	0	0
	20 - Industrie textile	1	1,0	2	0,5
V	21 - Autres services commerciaux et personnels	29	29,9	182	42,4
	22 - Communications, transport d'énergie et autres services publics	2	2,1	4	0,9
	23 - Imprimerie, édition et activités annexes	0	0	0	0
	24 - Fabrication de produits du pétrole et du charbon	0	0	0	0
	25 - Fabrication de produits électriques	1	1,0	2	0,5
VI	26 - Agriculture	9	9,3	37	8,6
	27 - Bonneterie et habillement	0	0	0	0
	28 - Enseignement et services annexes ^a	2	2,1	4	0,9
	29 - Finances, assurances et affaires immobilières	5	5,2	15	3,5
	30 - Services médicaux et sociaux	0	0	0	0
	31 - Chasse et pêche	0	0	0	0
	32 - Industries manufacturières diverses	1	1,0	4	0,9
Ensemble des secteurs		97	100,0	429	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

^a Une école de danse et un centre fédéral de formation professionnelle et d'éducation aux adultes (détenus).

Tableau 12 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les groupes sectoriels¹

Groupe sectoriel (CNESST)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
I	8	8,3	29	6,8
II	3	3,1	32	7,5
III	17	17,6	73	17,0
IV	20	20,6	47	11,0
V	32	33,0	188	43,8
VI	17	17,6	60	13,9
Total	97	100,0	429	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

Près des trois quarts (71 %) des 97 milieux de travail en situation d'éclosion et 69 % des 429 cas confirmés dans ces situations d'éclosion se retrouvent dans les groupes sectoriels IV à VI définis par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

¹ Dans la situation actuelle de pandémie, des services de soutien pour lutter contre la COVID-19 ont été offerts aux établissements, des groupes sectoriels IV à VI, alors qu'habituellement ils ne sont pas couverts parce que non assujettis aux obligations associées au programme de prévention et au programme de santé spécifique prévus par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST).

ANNEXE

Méthode

Population ciblée

- ▶ Milieux de travail, excluant les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires. Cependant, pour le secteur de la santé, cela inclut des milieux privés (cliniques privées, services ambulanciers, etc.)² qui sont intégrés dans la vigie depuis la semaine qui a débuté le 2 août (CDC 32).
- ▶ Les chantiers de construction qui ont été introduits depuis la semaine du 30 août (CDC 36).

Source de données

- ▶ Les données ont été recueillies par les équipes régionales de santé au travail de chaque direction régionale de santé publique (DSPu), à partir des échanges et de l'étroite collaboration avec leurs équipes régionales en maladies infectieuses.
- ▶ Les critères d'identification, d'extraction et de transmission des données utilisés par les régions sont identiques.
- ▶ Les données régionales ont été transmises³ à l'équipe surveillance en santé au travail de l'INSPQ. Le jumelage avec des données provenant du système d'information en santé au travail (SISAT) a permis l'ajout de descripteurs sur l'activité économique du milieu de travail et son lieu géographique, à partir du numéro (No-ÉTA) attribué à chaque établissement du Québec qui cotise à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).
- ▶ Une procédure permet aux régions d'attribuer un No-ÉTA fictif pour les établissements non repérés dans le SISAT et de préciser le code d'activité économique.

Analyses

- ▶ Deux indicateurs sont produits et sont déclinés par type d'activité économique⁴ et région sociosanitaire :
 - ▶ Nombre de milieux de travail en situation d'éclosion (selon la définition de cas qui suit);
 - ▶ Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion.

Définition

Définition d'éclosion dans le milieu de travail : Présence de deux cas confirmés ou plus au cours d'une période de 14 jours, sans nécessairement qu'il y ait de lien épidémiologique entre les cas⁵ (définition plus sensible, de manière à être plus alerte). Une éclosion est terminée si aucun nouveau cas n'est survenu au cours des 28 jours suivant la date de déclaration du dernier cas confirmé⁶ (utilisée comme *proxy* de la date de la dernière présence dans le milieu de travail).

² Ces secteurs ne sont pas concernés par la vigie dans les milieux de soins qui se concentre sur les travailleurs des établissements de santé (CH, CHSLD, RI-RTF, RPA) qui disposent d'un service de santé ou d'un service de prévention et de contrôle des infections.

³ Données transmises le 15 septembre 2020 pour la semaine du 6 au 12 septembre 2020.

⁴ Selon la Classification des activités économiques du Québec (CAEQ, 1984).

⁵ Niveaux plus sensible ou plus spécifique possibles au niveau régional : un (1) seul cas OU deux (2) cas ou plus avec lien épidémiologique.

⁶ À noter que pour la semaine du dimanche 6 septembre au samedi 12 septembre 2020, période couverte par ce rapport, le dernier cas confirmé dans les milieux de travail a été déclaré entre le 16 août et le 12 septembre 2020.

Semaines CDC, 2020

Semaine CDC	Date
25	14 au 20 juin
26	21 au 27 juin
27	28 juin au 4 juillet
28	5 au 11 juillet
29	12 au 18 juillet
30	19 au 25 juillet
31	26 juillet au 1 ^{er} août
32	2 au 8 août
33	9 au 15 août
34	16 au 22 août
35	23 au 29 août
36	30 août au 5 septembre
37	6 au 12 septembre

Interprétation et limites

- ▶ Comme il s'agit d'une vigie prospective, le présent rapport ne permet donc pas de dresser un portrait des éclosions terminées depuis le début de la pandémie (février/mi-juin 2020).
- ▶ En raison de la définition utilisée, ces données ne reflètent pas nécessairement la transmission de la COVID dans les milieux de travail. En conséquence, le terme « en situation d'éclosion » a été choisi plutôt que « foyer d'éclosion », qui est une notion référant à une transmission dans le milieu.
- ▶ Concernant la sur ou la sous-estimation :
 - ▶ Il existe une possible sous-estimation du nombre de milieux en situation d'éclosion. La vigie doit considérer tous les cas confirmés de travailleurs ayant été présents physiquement dans le milieu de travail dans les 14 jours précédents la date de début des symptômes (excluant les cas en télétravail ou en congé). En effet la source de données V10 a été récemment remplacée par le système d'information Trajectoire de santé publique (TSP) (« Plateforme Akinox »). Ainsi la notion de présence du travailleur dans le milieu de travail au cours des 14 jours précédant le début des symptômes ne se retrouve pas encore dans la plateforme.
 - ▶ Certains délais dans le traitement des données au niveau régional (compilation des cas) peuvent occasionner une sous-estimation du nombre réel de milieux de travail en situation d'éclosion et du nombre total de cas confirmés de travailleurs pour la semaine de vigie visée dans ce rapport.
 - ▶ L'utilisation de la date de déclaration du dernier cas confirmé, comme proxy de la date de la dernière journée au travail, peut prolonger de quelques jours la période des 28 jours sans cas confirmé (fin d'éclosion) et ainsi surestimer légèrement le nombre de situations d'éclosion.
 - ▶ Les situations d'éclosion dans des établissements dont les activités sont de compétence fédérale (ports, transports, service postal, etc.) peuvent être sous-estimées. En effet, comme le RSPSAT n'a

pas à intervenir dans ces milieux de travail, il arrive que les cas confirmés de travailleurs dans ces établissements ne soient pas comptabilisés par les équipes de santé au travail.

- ▶ Pour le secteur de la Construction, la vigie a d'abord été effectuée depuis la semaine CDC 25 selon l'adresse du siège social de l'employeur. La vigie est maintenant également effectuée (depuis la semaine CDC 36) selon le chantier, c'est-à-dire le lieu physique où les travailleurs ont œuvré.
- ▶ La vigie selon la région du siège social ne permet pas d'avoir un portrait juste des situations d'éclosion ni de la distribution spatiale dans ce secteur d'activités. Elle reste cependant utile au niveau provincial pour donner une idée du nombre total de travailleurs affectés par la COVID-19 dans ce secteur lorsqu'il y a au moins deux travailleurs dans une même entreprise.
- ▶ La vigie selon les chantiers donne un portrait plus juste des situations d'éclosion. Une situation d'éclosion sur un chantier peut provenir de deux cas venant de deux entreprises différentes. Tout type de travailleur infecté ayant travaillé sur plus d'un chantier doit être comptabilisé selon l'ensemble des chantiers fréquentés. Le nombre d'entreprises avec des cas confirmés dans une situation d'éclosion est également répertorié, mais sans préciser les activités des sous-contractants impliqués.
- ▶ Les travailleurs ayant œuvré sur un chantier sont comptabilisés en fonction de la localisation du chantier et également selon l'adresse de l'entreprise. Les résultats des deux modes de vigie (siège social et chantier) ne doivent pas être additionnés.
- ▶ Pour les agences de placement de personnel, l'information est rapportée selon l'adresse de l'agence et non en fonction de l'entreprise cliente où la personne a travaillé. Les travailleurs d'agence⁷ peuvent également œuvrer dans différentes entreprises. L'information reste utile pour donner une idée du nombre total de travailleurs d'agences affectés par la COVID-19.
- ▶ Dans le secteur des services de santé et services sociaux (grand groupe CAEQ 86 et SAE-CNESST 30), la vigie ne couvrait que quelques établissements (ex. centres adaptés) pour les semaines CDC 25 à 31. Depuis la semaine CDC 32, tous les services de santé hors établissements ont été ajoutés (ex. : centres de services sociaux, cabinets de médecins, dentistes, physiothérapeutes, labos médicaux et radiologiques et services ambulanciers, etc.)⁸. Cependant, des contacts avec certaines régions ont permis d'identifier des difficultés pour inclure ces établissements dans la vigie. Des correctifs sont en voie d'être apportés.
- ▶ Bien que la vigie des situations d'éclosion dans les milieux de travail exclue les milieux de garde et scolaires, les situations d'éclosion dans les camps de jour sont rapportées dans ce rapport.
- ▶ Les données sur les milieux de travail en situation d'éclosion ne doivent pas servir à l'évaluation de l'application des mesures de contrôle. Elles ne reflètent pas les interventions qui ont eu lieu dans chaque milieu de travail.

⁷ Les éclosions en cours dans les agences de placement de personnel de la santé, qui comportent plusieurs cas confirmés de travailleurs et travailleuses, sont exclues de la présente vigie.

⁸ Toutefois, les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée (CH, CHSLD), ainsi que les milieux de vie, tant publics que privés (RI, RPA, RTF), restent exclus.

Vigie des situations d'écllosion de COVID-19 dans les milieux de travail, excluant les milieux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires

Rapport hebdomadaire, semaine CDC 37, du 6 au 12 septembre 2020

AUTEURS

Georges Adib, conseiller scientifique
Richard Martin, conseiller scientifique
France Tissot, conseillère scientifique
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Denis Laliberté, médecin-conseil
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Pierre Deshaies, médecin-conseil
Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et
Institut national de santé publique du Québec

G. T. Vigie/Surveillance COVID-SAT
Direction des risques biologiques et de la santé au travail de l'[INSPQ](#)
[Réseau de santé publique en santé au travail](#)

AVEC LA COLLABORATION DES

Professionnels du Réseau de santé publique en santé au travail
Professionnels de maladies infectieuses
Directions régionales de santé publique

REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient Marc Dionne, médecin-conseil à la Direction des risques biologiques et de la santé au travail de l'INSPQ pour ses commentaires et suggestions sur l'ensemble des rapports produits.

Des remerciements sont aussi adressés à Marlène Mercier, directrice de la Vigie sanitaire au MSSS pour le mandat confié au GT, ainsi qu'aux nombreuses personnes qui ont soutenu le développement de la vigie des éclussions en milieu de travail.

De plus, les auteurs remercient toutes les personnes ayant fourni des commentaires et suggestions d'amélioration du rapport hebdomadaire.

SOUS LA COORDINATION SCIENTIFIQUE DE

Marie-Pascale Sassine
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

MISE EN PAGE

Marie-Cécile Gladel
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

